



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

valeurs mobilières

Question au Gouvernement n° 115

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, il y a quinze jours, la crise financière qui s'est déclenchée dans le Sud-Est asiatique devait, selon les oracles économiques, y rester cantonnée. La semaine dernière, elle s'est accentuée et elle se propage maintenant dans le monde entier.

Depuis deux jours, et surtout depuis hier, c'est l'ensemble du monde occidental qui est touché, et en particulier l'Europe, où les places financières enregistrent aujourd'hui des chutes de cours de 8 à 12 %.

Au-delà de l'analyse que vous avez exposée il y a un instant, pouvez-vous nous dire quelles conséquences ces fluctuations boursières ont sur l'économie réelle ? Peuvent-elles affecter la relance en Europe et en France ?

Quels moyens d'action entendez-vous mettre en oeuvre avec nos partenaires européens pour garder le cap de la croissance, qui est la base de la politique économique du Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, la crise qui a commencé dans les économies asiatiques sur les marchés financiers et les marchés des changes s'est peu à peu développée. Le point important de votre question est de savoir quelle influence cette crise peut avoir sur l'économie réelle en France et en Europe.

La réalité est que la croissance des marchés financiers, très rapide depuis un an, laissait penser à beaucoup d'observateurs qu'un jour ou l'autre la « bulle » se dégonflerait. La crise asiatique, liée à d'autres phénomènes, notamment à la gestion même des économies concernées - je pense à la Thaïlande ou à l'Indonésie - aura servi de révélateur, voire de détonateur.

Pour autant, je ne pense pas que les conséquences de cette crise, telles qu'on peut les mesurer aujourd'hui sur l'économie réelle, soient considérables. D'abord, parce que les canaux de transmission, s'ils ne sont pas inexistant, sont lents et indirects. Ensuite, parce que, sur le marché boursier, ce sont les perspectives de rentabilité des entreprises à moyen terme qui compteront. Or elles ne sont pas atteintes, car les perspectives de croissance en Europe restent fortes.

Il faut néanmoins que la liquidité et la solvabilité du marché soient assurées. Mes collègues et moi-même y veillons, chacun pour ce qui nous concerne. Bien entendu, comme toujours dans une période de cette nature, nous multiplions les échanges de vues, et nous sommes tombés d'accord à la fois sur l'analyse et sur l'évolution. Il faut rester attentif à cette évolution. Il faut que, dans le cadre des institutions internationales, la crise asiatique trouve sa solution. Il faut enfin que, dans les pays qui sont les nôtres, nous continuions à soutenir l'économie réelle, c'est-à-dire la demande, et donc la croissance.

Dans ces conditions, j'ai bon espoir qu'il n'y ait pratiquement pas d'effet, voire aucun effet sur nos perspectives de croissance. La dernière fois que les bourses mondiales ont connu une crise de ce genre, c'était il y a juste dix ans. La crise de 1987 a été massive, ce qui n'a pas empêché les années 1988 et 1989 de connaître une très forte croissance. Cela montre bien, même si l'histoire ne se répète pas toujours de la même manière, que le lien automatique que certains voudraient établir n'existe absolument pas. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 115

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 1997, page 4850

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 octobre 1997